

DÉCHETS

Décision n°2025-202 : Contrat avec les éco-organismes Ecomaison et Valobat pour à la prise en charge des déchets issus des articles de bricolage et de jardin pour la catégorie 3 et 4 collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

1 DOCUMENT - Publié le 10 juillet 2025



<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-n2025-202-contrat-avec-les-eco-organismes-ecomaison-et-valobat-pour-la-prise-en-charge-des-dechets-issus-des-articles-de-bricolage-et-de-jardin-pour-la-categorie-3-et-4-collectes-dans-le-cadre-du-service-public-de-gestion-des-dechets-pour-la-periode-2024-2027-42441?>



DEC_2025-202.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 473,7 KO)

**GRAND
LAC**

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLO
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
77100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-n2025-202-contrat-avec-les-eco-organismes-ecomaison-et-valobat-pour-la-prise-en-charge-des-dechets-issus-des-articles-de-bricolage-et-de-jardin-pour-la-categorie-3-et-4-collectes-dans-le-cadre-du-service-public-de-gestion-des-dechets-pour-la-periode-2024-2027-42441?>